

| |
|--|
| <p>Date de mise à jour : 30/10/2024</p> <p>Poste occupé précédemment par : IDOLO NOMOKO Nyakale</p> <p>X Mobilité <input type="checkbox"/> Redéploiement <input type="checkbox"/> Création</p> <p>Libellé court RH / code poste RH : FPHPASTM02 - 1640</p> |
| <p>Personne à contacter : Loly CORTEZ</p> <p>Fonction : Correspondante Ressources Humaines</p> <p>Tél : 01.49.56.86.60</p> <p>Courriel : loly.cortez@valdemarne.fr</p> |

DESCRIPTIF DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

| | |
|---|---|
| Intitulé | Coordinateur |
| Cadre d'emplois/catégorie | Filière : Socio-Éducative Catégorie(s) : A Grade(s) : Assistant Socio-Éducatif Hospitalier |
| Pôle/Direction/Service | Pôle Solidarités - Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse |
| Lieu de travail | POLE ADOLESCENTS Foyer de Villiers : 13/15, rue des Courts Sillons – 94350 Villiers-sur-Marne Foyer de St Maur : 6, boulevard de Champigny - 94100 Saint Maur des Fossés Foyer de Nogent : 7, rue Edmond Vitry - 94130 Nogent-sur-Marne (établissement relevant de la fonction publique hospitalière) |
| Positionnement du poste dans l'organigramme | L'agent est placé sous la responsabilité directe du directeur. |

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION ET/OU DU SERVICE

La Direction met en œuvre la politique de prévention et de protection de l'enfance définie par l'Exécutif, dans le cadre du Schéma de prévention et de la protection de l'enfance et de la jeunesse. La Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse a pour missions :

- D'assurer et coordonner le repérage de l'enfance en danger, d'assurer la réception et le traitement des informations préoccupantes, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'évaluation
- D'accompagner les familles dans une visée préventive des risques de danger pour les mineurs.
- De protéger et de prendre en charge les mineurs confrontés à des difficultés risquant de mettre ou mettant en danger leur santé, sécurité ou moralité, ou si les conditions de leur éducation ou de leur développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromis.
- D'accompagner et de prendre en charge les majeurs de moins de 21 ans suivis durant leur majorité et confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur autonomie et leur insertion socio-professionnelle.

La Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse est composée de 7 services :

- Le Service Administratif et Financier : budget comptabilité, système information, archives ...
- Secteur des ressources humaines

Pôle Prévention et Parcours :

- Le Service Action Territoriale : 7 groupements de l'Enfance - 20 EDS – Dispositif MNA – Secteur adoption
- La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)
- Le service Prévention et Insertion : Dispositif Insertion Jeunes Majeurs, Maison de l'Adolescent, ...

Pôle Accueil :

- Pôle enfants / pôle adolescents : 6 foyers d'accueil d'urgence
- L'accueil familial départemental : 7 placements familiaux
- Le service associatif habilité

Elle dispose d'un budget de 135 millions d'euros avec un budget annexe des Foyers de l'Enfance.

La Direction est composée de 1100 agents, dont 330 relevant de la Fonction Publique Hospitalière et 370 assistants familiaux.

Le Pôle Adolescents comprend trois établissements accueillant des jeunes de 13 à 18 ans :

- - Un foyer de l'enfance, situé à Villiers sur Marne comprenant 3 groupes d'internat et l'accueil de jour du Pôle
- - Un foyer de l'enfance situé à Saint Maur des Fossés comprenant 2 groupes d'internat,
- - Un foyer de l'enfance situé à Nogent sur Marne comprenant 2 groupes d'internat

MISSION DU POSTE

Le coordinateur en Foyer d'Accueil d'Urgence a pour mission de coordonner, les actions en faveur des adolescents accueillis au foyer, afin de mettre en place une prise en charge globale et individualisée du jeune et une orientation la plus adaptée possible à chaque situation.

DOMAINES D'ACTIVITÉS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS

| | |
|--------------------------|---|
| Evaluation / Orientation | Participer à l'évaluation de la situation du jeune, dans les délais fixés Organiser les concertations prévues par le protocole Foyer/SUAT Participer aux synthèses Développer les partenariats pour favoriser l'orientation des jeunes En articulation avec les autres professionnels chargés de la prise en charge, veiller à la scolarisation ou l'inscription des jeunes dans un parcours de formation |
| Appui Technique | Apporter un appui technique aux référents dans la rédaction des rapports d'évaluation en s'appuyant sur le référentiel |
| Vie Institutionnelle | Participer aux réunions institutionnelles Etre garant de la bonne collaboration avec les territoires et les EDS |

PRINCIPALES COMPÉTENCES ATTENDUES (combinaison de connaissances et de savoir-faire)

| | |
|---------------|---|
| Connaissances | Indispensables à la prise de poste - Connaissances théoriques sur le développement de l'adolescent - Cadre juridique lié à la protection de l'enfance |
| | A acquérir au cours de l'activité - Outils de suivi (tableaux) - Maîtrise du référentiel - Maîtrise du protocole des articulations entre les foyers publics et le service urgence et action territoriale |
| Savoir-faire | Indispensables à la prise de poste : - Animer des réunions - Maîtriser les techniques d'évaluation |
| | A acquérir au cours de l'activité - Travailler et résoudre situations complexes et/ou conflictuelles - Travailler en réseau ou en partenariat |

ENVIRONNEMENT DU POSTE

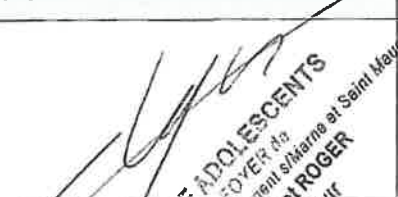
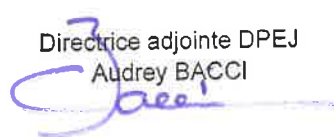
| | |
|--|---|
| Relations de travail - Internes - Externes | - Avec l'ensemble des professionnels de l'établissement - Avec les familles - Avec l'ensemble des partenaires de l'aide sociale à l'enfance : éducation nationale, structures d'insertion, soins... |
| Conditions particulières d'exercice | - L'établissement est multi sites : des déplacements sont à prévoir - Pour des raisons de continuité de service public l'agent pourra être sollicité par sa hiérarchie pour modifier ses horaires ou effectuer des remplacements - L'agent pourra être amené à effectuer des astreintes - L'agent est soumis au secret professionnel (art L-221-6 CASF art 226-13 code pénal) et à l'obligation de révéler (art L 221-6 CASF et art 226-14, 434-3 et 223-6 du code pénal) |
| Moyens mis à la disposition de l'agent - Logement | oui <input type="checkbox"/> non X Pour nécessité absolue de service <input type="checkbox"/> Pour utilité de service <input type="checkbox"/> |

EXIGENCES DU POSTE

| | | |
|---|--|--|
| Niveau de formation /diplômes | Pré requis : Diplôme d'éducateur spécialisé ou d'assistant du service social Obligatoire : Permis B | |
| Expérience | Exigée : expérience d'éducateur spécialisé Souhaitée : expérience du public adolescents | |
| Certifications, habilitations à jour | | |
| Obligation de formation inhérente au poste et au maintien des habilitations oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> | | |

INDEMNITÉS PARTICULIÈRES LIÉES AU POSTE

| | | |
|---|---|-----------------------|
| - NBI : OUI | Si oui, préciser à quel titre : décret 97.120 5 février 1997 | Nombre de points : 20 |
| - Indemnité d'exercice des missions : | OUI NON Taux : 100 % <input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 40% <input type="checkbox"/> Socle <input type="checkbox"/> | |
| - Prime d'encadrement : | OUI NON Si oui préciser la fonction : | |
| - Indemnité de fonction : | OUI NON Si oui préciser la fonction : | |
| - Autres (préciser) : Prime de service statut FPH | | |

| Date et avis du Chef de service | Date et avis du Directeur | Date et avis du Directeur Général Adjoint |
|--|--|---|
|  PAI F. ADOLESCENTS <small>Villiers-Bois-Château, abbaté de Marne et Saint-Maur</small> Mr Laurent ROGER Directeur | Directrice adjointe DPEJ Audrey BACCI  | |

CADRE RÉSERVE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

| AVIS | Date | Signature |
|------|------|-----------|
| | | |

NB : Ce descriptif de poste, remis à l'agent, ne saurait être exhaustif et est susceptible d'évolution